

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 20 octobre 2023

POLITIQUE A01 Attractivité économique

Convention cadre de partenariat et convention particulière de partenariat 2024/2025 entre le Conseil départemental des Yvelines et HEC Paris

Créée en 1881, l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC) de Paris est l'une des plus prestigieuses écoles de commerce au niveau européen et mondial (1^{er} en Europe et 4^{ème} au monde pour les Masters of Business Administration - MBA selon le classement annuel des universités publié par QS World University Rankings 2023). Avec 160 professeurs chercheurs venus du monde entier qui produisent et enseignent un savoir unique à plus de 4 500 étudiants issus de 110 pays, le campus d'HEC Paris s'affirme comme un véritable laboratoire d'innovation et d'échange, ouvert sur la diversité du monde et de ses enjeux.

Pour conserver son rang, en conciliant performance économique et impact social et environnemental, l'Ecole lance pour les années à venir un projet très ambitieux de restructuration et de transformation d'ampleur de son campus de Jouy-en-Josas aujourd'hui vieillissant et limité en capacité d'accueil. Elle prévoit notamment la construction d'un « cœur de campus », point d'accueil principal et véritable centre névralgique de l'école où se croiseront l'ensemble des étudiants et des professeurs.

Pour y parvenir et sécuriser son projet, l'Ecole a sollicité le soutien du Conseil départemental afin qu'il lui apporte une garantie publique correspondant à 50 % du financement bancaire sollicité pour les travaux (sur la base d'une enveloppe estimée à 130 millions d'euros). Ce projet étant parfaitement en phase avec les ambitions départementales de soutien au secteur clé de l'enseignement supérieur et de la recherche, gage d'attractivité du territoire, le Département a répondu favorablement à cette demande en adressant à HEC Paris une lettre d'intention, le 15 mars 2023. Les modalités de cette garantie restent en discussion à ce stade.

Néanmoins et en parallèle, le Département et HEC Paris ont décidé de s'engager dans un partenariat fort et pérenne, formalisé par une convention cadre d'une durée de dix ans et par une déclinaison opérationnelle au travers d'une première convention particulière de partenariat de deux ans (2024/2025). Ce conventionnement contribuera à la mise en œuvre des politiques publiques du Département (égalité des chances, insertion professionnelle, développement durable...).

Le présent rapport vous propose d'approuver la convention cadre et la première convention particulière de partenariat qui fixent les engagements et les modalités d'intervention des parties prenantes autour de plusieurs axes de collaboration, précisés dans ledit rapport.

1. Convention Cadre

Le Département et HEC Paris ont décidé de conclure une convention cadre pour une durée de dix ans à compter de sa signature, ayant pour objet de formaliser les engagements territoriaux et les modalités d'intervention des deux parties dans le cadre d'une ambition commune, tournée vers la performance économique et conjuguée à un impact social et environnemental.

Ce partenariat repose sur les axes de collaboration communs suivants :

Pour HEC Paris :

- Renforcer la diversité sociale de l'école en favorisant l'égalité des chances et l'accès pour tous à une éducation d'excellence (développement du tutorat ; sensibilisation aux formations d'excellence auprès de publics variés ex : scolaires, personnes en situation de handicap, jeunes protégés...).
- Réduire l'empreinte carbone du campus de Jouy-en-Josas (compensation environnementale, géo-énergie...).
- Améliorer l'accessibilité du campus de Jouy-en-Josas.
- Soutenir le Département dans sa politique de lutte contre le chômage et la promotion de l'insertion professionnelle.
- Renforcer les liens professionnels entre le Département et la communauté étudiante ainsi que le corps professoral d'HEC Paris.
- Identifier de nouveaux projets de développement du campus.

Pour le Département :

- Conforter les investissements des acteurs académiques et économiques de son territoire.
- Créer les conditions favorables à la venue du personnel et des étudiants en favorisant leur cadre de vie (mobilité, habitat, services...).
- S'appuyer sur HEC Paris pour faciliter la mise en œuvre des politiques départementales (éducation, insertion, actions environnementales).
- Soutenir l'école dans ses actions d'innovation et de recherche.

2. Convention particulière de partenariat (déclinaison opérationnelle de la convention cadre pour 2024 -2025)

Son contenu repose sur un travail préparatoire mené au cours de plusieurs réunions d'échanges entre les directions et opérateurs du Département (éducation, SYE, SYN...) et les fonctions opérationnelles d'HEC Paris. Il a permis d'identifier sept projets qui seront mis en œuvre au cours des deux prochaines années (*Cf. détail des actions en annexe au rapport*) :

- ⇒ **Axe 1 : Renforcer l'égalité des chances et promouvoir les filières d'excellence**
 - Projet 1 : Renforcer les actions de tutorat et de soutien scolaire
 - Projet 2 : Promouvoir les filières d'excellence auprès de la jeunesse
- ⇒ **Axe 2 : Appuyer les actions de formation et d'insertion professionnelle**
 - Projet 1 : Renforcer les liens entre le Département et les étudiants d'HEC Paris
 - Projet 2 : Appuyer l'insertion professionnelle
- ⇒ **Axe 3 : Développer les synergies et les projets de co-investissement**
 - Projet 1 : Favoriser l'entrepreneuriat et l'innovation
 - Projet 2 : Développer des solutions de mobilités mutualisées
 - Projet 3 : Investir dans le développement durable

Le Département et HEC Paris concluront pendant la durée de la convention cadre, des conventions particulières de partenariat annuelles ou pluriannuelles, qui permettront de faire évoluer les projets de partenariat en fonction des besoins du territoire.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :